



GEISWILLER



ZOEBERSDORF

## Extrait des délibérations du

## CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 26 mars 2026

Séance du 02 avril 2026

Sous la présidence de M. HAMMANN Jean-Georges, Maire

Secrétaire de séance : Mme Céline GILLIG

Elus : 13

En fonction : 13

Présents ou représentés : 12

Présents/représentés : HAMMANN Jean-Georges, FICHTER Laurence, SORGIUS Marc, HAMM Chloé, BIERG Denis, HAMM Sylvia, MEIER Nicole, SCHERRER Frédéric, SCHNEIDER Marilyn, STAATH Daniel, STARK Delphine, WEBER Thierry

Absents excusés : MICHEL Dominique

### 7 - Finances Locales

#### 7.1. - Décision budgétaire

#### Approbation du Compte Financier Unique de la Commune (CFU) pour 2025

#### DCM 15-2026

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire,

Le Maire donné présentation des chiffres du Compte Financier Unique

Section de fonctionnement	
Recettes	304 173,56 €
Dépenses	247 238,23 €
Résultat de l'exercice	56 935,33 €
Report antérieur	99 806,66 €
Résultat cumulé de clôture	<b>156 741,99 €</b>

Section d'investissement	
Recettes	21 637,32 €
Dépenses	65 823,14 €
Solde d'exécution de l'exercice	-44 185,82 €
Report antérieur	178 485,91 €
Solde d'exécution cumulé de fin d'exercice	134 300,09 €

Solde cumulé pour l'exercice	12 749,51 €
<b>Solde cumulé de clôture</b>	<b>291 042,08€</b>

Le Maire quitte la salle pour permettre au Conseil Municipal de délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le fait que la présidence de séance soit assurée par Marc SORGIUS.
- **CONSTATE** la concordance des chiffres produits et résultats produits par le comptable avec ceux produits par l'ordonnateur au sein du Compte Financier Unique.
- **APPROUVE** le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025, conformément aux résultats énoncés ci-dessus.

**Vote à l'unanimité**



Pour extrait conforme,  
Certifié exécutoire le

Le Maire,  
Jean-Georges HAMMANN

La secrétaire,  
Céline GILLIG  
GILLIG



GEISWILLER



ZOEBERSDORF

# Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 26 mars 2026

Séance du 02 avril 2026

Sous la présidence de M. HAMMANN Jean-Georges, Maire

Secrétaire de séance : Mme Céline GILLIG

Elus : 13

En fonction : 13

Présents ou représentés : 12

Présents/représentés : HAMMANN Jean-Georges, FICHTER Laurence, SORGIUS Marc, HAMM Chloé, BIERG Denis, HAMM Sylvia, MEIER Nicole, SCHERRER Frédéric, SCHNEIDER Marilyn, STAATH Daniel, STARK Delphine, WEBER Thierry

Absents excusés : MICHEL Dominique

## 7 - Finances Locales

### 7.1. - Décision budgétaire

#### Affectation du résultat de fonction du budget principal pour 2025

#### DCM 16-2026

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu le Compte Financier Unique du Budget Principal de l'exercice 2025 ;
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement ;
- Constatant que le Compte Financier Unique du Budget Principal présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement	
Recettes	304 173,56 €
Dépenses	247 238,23 €
Résultat de l'exercice	56 935,33 €
Report antérieur	99 806,66€
Résultat cumulé de clôture	<b>156 741,99 €</b>

Section d'investissement	
Recettes	21 637,32 €
Dépenses	65 823,14 €
Solde d'exécution de l'exercice	-44 185,82 €
Report antérieur	178 485,91 €
Solde d'exécution cumulé de fin d'exercice	<b>134 300,09 €</b>

Solde cumulé pour l'exercice	12 749,51 €
<b>Solde cumulé de clôture</b>	<b>291 042,08€</b>

- Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.
- Considérant qu'il n'a pas été fait de restes à réaliser à inscrire au budget 2026.

Après en avoir délibéré :

➤ **DÉCIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement de fin d'exercice 2025 comme suit :

- 156 741,99 € en Excédents de fonctionnement reportés (compte 002)

**Vote à l'unanimité**



Pour extrait conforme,  
Certifié exécutoire le

Le Maire,  
Jean-Georges HAMMANN

La secrétaire,  
Céline GILLIG



GEISWILLER



ZOEBERSDORF

# Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 26 mars 2026

Séance du 02 avril 2026

Sous la présidence de M. HAMMANN Jean-Georges, Maire

Secrétaire de séance : Mme Céline GILLIG

Elus : 13

En fonction : 13

Présents ou représentés : 12

Présents/représentés : HAMMANN Jean-Georges, FICHTER Laurence, SORGIUS Marc, HAMM Chloé, BIERG Denis, HAMM Sylvia, MEIER Nicole, SCHERRER Frédéric, SCHNEIDER Marilyn, STAATH Daniel, STARK Delphine, WEBER Thierry

Absents excusés : MICHEL Dominique

## 7 - Finances Locales

### 7.1. - Décision budgétaire

#### Approbation du Compte Financier Unique de la Commune (CFU) du budget annexe - lotissement pour 2025

#### DCM 17-2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire,

Le Maire donné présentation des chiffres du Compte Financier Unique

Section de fonctionnement	
Recettes	461 243,95 €
Dépenses	436 192,83 €
Résultat de l'exercice	25 051,12 €
Report antérieur	58 562,05 €
Résultat cumulé de clôture	<b>83 613,17 €</b>

Section d'investissement	
Recettes	429 350,07 €
Dépenses	460 986,74 €
Solde d'exécution de l'exercice	-31 636,67 €
Report antérieur	-179 350,07 €
Solde d'exécution cumulé de fin d'exercice	<b>- 210 986,74 €</b>

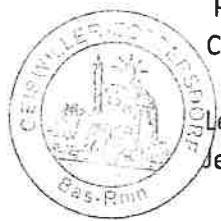
Solde cumulé pour l'exercice	-6 585,55 €
<b>Solde cumulé de clôture</b>	<b>-127 373,57 €</b>

Le Maire quitte la salle pour permettre au Conseil Municipal de délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le fait que la présidence de séance soit assurée par Marc SORGIUS.
- **CONSTATE** la concordance des chiffres produits et résultats produits par le comptable avec ceux produits par l'ordonnateur au sein du Compte Financier Unique.
- **APPROUVE** le Compte Financier Unique (CFU) du budget annexe lotissement de l'exercice 2025, conformément aux résultats énoncés ci-dessus.

**Vote à l'unanimité**



Pour extrait conforme,  
Certifié exécutoire le

Le Maire,  
Jean-Georges HAMMANN

La secrétaire,  
Céline GILLIG



GEISWILLER



ZOEBERSDORF

# Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 26 mars 2026

Séance du 02 avril 2026

Sous la présidence de M. HAMMANN Jean-Georges, Maire

Secrétaire de séance : Mme Céline GILLIG

Elus : 13

En fonction : 13

Présents ou représentés : 12

Présents/représentés : HAMMANN Jean-Georges, FICHTER Laurence, SORGIUS Marc, HAMM Chloé, BIERG Denis, HAMM Sylvia, MEIER Nicole, SCHERRER Frédéric, SCHNEIDER Marilyn, STAATH Daniel, STARK Delphine, WEBER Thierry

Absents excusés : MICHEL Dominique

## 7 - Finances Locales

### 7.1. - Décision budgétaire

#### Affectation du résultat de fonction du budget annexe - lotissement de 2025

#### DCM 18-2026

Le Conseil municipal,

- Après avoir entendu le Compte Financier Unique du Budget annexe - lotissement de l'exercice 2025 ;
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement ;
- Constatant que le Compte Financier Unique du Budget annexe - lotissement présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement	
Recettes	461 243,95 €
Dépenses	436 192,83 €
Résultat de l'exercice	25 051,12 €
Report antérieur	58 562,05 €
<b>Résultat cumulé de clôture</b>	<b>83 613,17 €</b>

Section d'investissement	
Recettes	429 350,07 €
Dépenses	460 986,74 €
Solde d'exécution de l'exercice	-31 636,67 €
Report antérieur	-179 350,07 €
<b>Solde d'exécution cumulé de fin d'exercice</b>	<b>- 210 986,74 €</b>

Solde cumulé pour l'exercice	-6 585,55 €
<b>Solde cumulé de clôture</b>	<b>-127 373,57 €</b>

- Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.
- Considérant qu'il n'a pas été fait de restes à réaliser à inscrire au budget 2026.

Après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement de fin d'exercice 2025 comme suit :
  - 83 613,17 € en Excédents de fonctionnement reportés (compte 002)

**Vote à l'unanimité**



Pour extrait conforme,  
Certifié exécutoire le

Le Maire,  
Jean-Georges HAMMANN

La secrétaire,  
Céline GILLIG

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN  
Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE  
GEISWILLER - ZOEBERSDORF



GEISWILLER



ZOEBERSDORF

## Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 26 mars 2026

Séance du 02 avril 2026

Sous la présidence de M. HAMMANN Jean-Georges, Maire

Secrétaire de séance : Mme Céline GILLIG

Elus : 13

En fonction : 13

Présents ou représentés : 12

Présents/représentés : HAMMANN Jean-Georges, FICHTER Laurence, SORGIUS Marc, HAMM Chloé, BIERG Denis, HAMM Sylvia, MEIER Nicole, SCHERRER Frédéric, SCHNEIDER Marilyn, STAATH Daniel, STARK Delphine, WEBER Thierry

Absents excusés : MICHEL Dominique

7 - **Finances Locales**

7.1. - **Décision budgétaire**

**Vote des taux d'imposition pour 2026**

### DCM 19-2026

Le taux de Taxe d'Habitation (TH) était figé de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

Depuis 2023, le taux de Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé d'augmenter les taux d'imposition d'environ 3% en 2026 par rapport à ceux de 2025 comme suit :

Taxe d'habitation :	17,87 %
Taxe Foncière sur le Bâti :	24,92 %
Taxe Foncière sur le Non Bâti :	46,65 %

Accusé de réception en préfecture  
067-200077923-20260402-DCM19-2026-DE  
Date de télétransmission : 08/04/2026  
Date de réception préfecture : 08/04/2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

➤ **FIXE** les taux d'imposition pour 2026 comme suit :

Taxe d'habitation :	17,87 %
Taxe Foncière sur le Bâti :	24,92 %
Taxe Foncière sur le Non Bâti :	46,65 %

**11 voix pour**

**1 voix contre (Chloé HAMM)**

Pour extrait conforme,  
Certifié exécutoire le



Le Maire,  
Jean-Georges HAMMANN

La secrétaire,  
Céline GILLIG

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN  
Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE  
**GEISWILLER - ZOEBERSDORF**



GEISWILLER



ZOEBERSDORF

## Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 26 mars 2026

Séance du 02 avril 2026

Sous la présidence de M. HAMMANN Jean-Georges, Maire

Secrétaire de séance : Mme Céline GILLIG

Elus : 13

En fonction : 13

Présents ou représentés : 12

Présents/représentés : HAMMANN Jean-Georges, FICHTER Laurence, SORGIUS Marc, HAMM Chloé, BIERG Denis, HAMM Sylvia, MEIER Nicole, SCHERRER Frédéric, SCHNEIDER Marilyn, STAATH Daniel, STARK Delphine, WEBER Thierry

Absents excusés : MICHEL Dominique

**7 - Finances Locales**

**7.1. - Décision budgétaire**

**Validation du budget primitif 2026 pour le budget principal**

**DCM 20-2026**

**Vu l'exposé du Maire,**

Le Budget Primitif 2026 du budget principal se présente comme suit :

**Section d'investissement :**

Dépenses : 264 240,09 €

Recettes : 264 240,09 €

**Section de fonctionnement :**

Dépenses : 421 381,99 €

Recettes : 421 381,99 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

➤ **APPROUVE** le Budget Primitif 2026 pour le budget principal de la Commune

**Vote à l'unanimité**



Pour extrait conforme,  
Certifié exécutoire le

Le Maire,  
Jean-Georges HAMMANN

La secrétaire,  
Céline GILLIG

GILLIG

Accusé de réception en préfecture  
067-200077923-20260402-DCM20-2026-DE  
Date de télétransmission : 08/04/2026  
Date de réception préfecture : 08/04/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN  
Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE  
GEISWILLER - ZOEBERSDORF



GEISWILLER



ZOEBERSDÖRF

## Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 26 mars 2026

Séance du 02 avril 2026

Sous la présidence de M. HAMMANN Jean-Georges, Maire

Secrétaire de séance : Mme Céline GILLIG

Elus : 13

En fonction : 13

Présents ou représentés : 12

Présents/représentés : HAMMANN Jean-Georges, FICHTER Laurence, SORGIUS Marc, HAMM Chloé, BIERG Denis, HAMM Sylvia, MEIER Nicole, SCHERRER Frédéric, SCHNEIDER Marilyn, STAATH Daniel, STARK Delphine, WEBER Thierry

Absents excusés : MICHEL Dominique

7 - **Finances Locales**

7.1. - **Décision budgétaire**

**Validation du budget primitif 2026 pour le budget annexe - lotissement**

**DCM 21-2026**

Vu l'exposé du Maire,

Le Budget Primitif 2026 du budget annexe lotissement se présente comme suit :

**Section d'investissement :**

Dépenses : 896 457,11 €

Recettes : 896 457,11 €

**Section de fonctionnement :**

Dépenses : 1 386 557,71 €

Recettes : 1 386 557,71 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

➤ **APPROUVE** le Budget Primitif 2026 pour le budget annexe - lotissement

Vote à l'unanimité



Pour extrait conforme,  
Certifié exécutoire le

Le Maire,  
Jean-Georges HAMMANN

La secrétaire,  
Céline GILLIG

GILLIG

Accusé de réception en préfecture  
067-200077923-20260402-DCM21-2026-DE  
Date de télétransmission : 08/04/2026  
Date de réception préfecture : 08/04/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN  
Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE  
GEISWILLER - ZOEBERSDORF



GEISWILLER



ZOEBERSDORF

## Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 26 mars 2026

Séance du 02 avril 2026

Sous la présidence de M. HAMMANN Jean-Georges, Maire

Secrétaire de séance : Mme Céline GILLIG

Elus : 13

En fonction : 13

Présents ou représentés : 12

Présents/représentés : HAMMANN Jean-Georges, FICHTER Laurence, SORGIUS Marc, HAMM Chloé, BIERG Denis, HAMM Sylvia, MEIER Nicole, SCHERRER Frédéric, SCHNEIDER Marilyn, STAATH Daniel, STARK Delphine, WEBER Thierry

Absents excusés : MICHEL Dominique

### 7 - Finances Locales

#### 7.1. - Décision budgétaire

#### **Autorisation d'engager des dépenses à l'article 6232 « Fête et cérémonie »**

### DCM 22-2026

Dans un souci de transparence à l'égard des instances habilitées à vérifier les comptes de la commune (trésorerie générale, chambre régionale des comptes) et afin d'éviter au comptable d'avoir à ajourner, voire à rejeter des mandats, le Conseil Municipal doit rédiger une liste des manifestations incluant la nature des dépenses s'y rapportant, et ce dans la limite des crédits inscrits au budget, dont les dépenses seraient supportées par le budget de la commune. Cette liste doit être établie en tenant compte des manifestations habituellement organisées à Geiswiler-Zoebersdorf.

Il est rappelé que les frais liés à des manifestations sont imputés à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies ».

Dans le cadre de ce mandat et afin de faciliter la gestion des mandatements, il est proposé de fixer la liste des manifestations et natures des dépenses comme suit :

- ✦ Consommations éventuelles à l'issue des réunions du Conseil Municipal, des commissions, et des journées de travail,
- ✦ d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets,

friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations,

- ↪ réception ou repas concernant le personnel municipal, les élus, les aînés de la commune.
- ↪ vins d'honneur, repas ou réceptions en l'honneur de personnalités eu égard aux services rendus ou à l'occasion de la remise de distinctions ou de départ à la retraite, inauguration d'un équipement communal.
- ↪ Les cadeaux, fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles ou lors de réceptions officielles,
- ↪ les bons cadeaux, en remerciement de services rendus à la commune,
- ↪ les cadeaux, fleurs, pour évènement spécifique d'un agent ou élu,
- ↪ le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats,
- ↪ les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos),
- ↪ les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations
- ↪ les cadeaux offerts aux personnes âgées à l'occasion d'un grand anniversaire ou d'une attention particulière.

### Le Conseil Municipal

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ↪ **VALIDE** la liste des événements et la nature des dépenses mentionnées ci-dessus à prendre en charge par le budget communal.
- ↪ **PRÉCISE** que le montant de l'enveloppe budgétaire sera fixé annuellement par le conseil municipal.

Ces dispositions sont applicables pendant toute la durée du mandat.

### Vote à l'unanimité



Pour extrait conforme,  
Certifié exécutoire le

Le Maire,  
Jean-Georges HAMMANN

La secrétaire,  
Céline GILLIG  
GILLIG

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN  
Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE  
GEISWILLER - ZOEBERSDORF



GEISWILLER



ZOEBERSDORF

## Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 26 mars 2026

Séance du 02 avril 2026

Sous la présidence de M. HAMMANN Jean-Georges, Maire

Secrétaire de séance : Mme Céline GILLIG

Elus : 13

En fonction : 13

Présents ou représentés : 12

Présents/représentés : HAMMANN Jean-Georges, FICHTER Laurence, SORGIUS Marc, HAMM Chloé, BIERG Denis, HAMM Sylvia, MEIER Nicole, SCHERRER Frédéric, SCHNEIDER Marilyn, STAATH Daniel, STARK Delphine, WEBER Thierry

Absents excusés : MICHEL Dominique

7 - **Finances Locales**

7.1. - **Décision budgétaire**

**Fongibilité en M 57**

### DCM 23-2026

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de davantage de souplesse budgétaire puisqu'elle permet au Conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le Maire informera l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

**Vote à l'unanimité**



Pour extrait conforme,  
Certifié exécutoire le

Le Maire,  
Jean-Georges HAMMANN

La secrétaire,  
Céline GILLIG

Accusé de réception en préfecture  
067-200077923-20260402-DCM23-2026-DES  
Date de télétransmission : 08/04/2026  
Date de réception préfecture : 08/04/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN  
Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE  
**GEISWILLER - ZOEBERSDORF**



GEISWILLER



ZOEBERSDORF

## Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 26 mars 2026

Séance du 02 avril 2026

Sous la présidence de M. HAMMANN Jean-Georges, Maire

Secrétaire de séance : Mme Céline GILLIG

Elus : 13

En fonction : 13

Présents ou représentés : 12

Présents/représentés : HAMMANN Jean-Georges, FICHTER Laurence, SORGIUS Marc, HAMM Chloé, BIERG Denis, HAMM Sylvia, MEIER Nicole, SCHERRER Frédéric, SCHNEIDER Marilyn, STAATH Daniel, STARK Delphine, WEBER Thierry

Absents excusés : MICHEL Dominique

### 7 - Finances Locales

#### 7.1. - Décision budgétaire

##### Subvention à l'association Geiswiller Sports Loisirs

#### DCM 24-2026

Considérant les engagements de l'association Geiswiller Sports et Loisirs au niveau des animations locales dans le domaine sportif, culturel ou de loisirs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de verser une subvention de fonctionnement à 750 € à l'Association Geiswiller Sports et Loisirs pour son engagement au niveau local en 2026,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2026.

Mme Marilyn SCHNEIDER ne participe pas au vote.

**11 voix pour**



Pour extrait conforme,  
Certifié exécutoire le

Le Maire,  
Jean-Georges HAMMANN

La secrétaire,  
Céline GILLIG

GILLIG

Accusé de réception en préfecture  
067-200077923-20260402-DCM24-2026-DE  
Date de télétransmission : 08/04/2026  
Date de réception préfecture : 08/04/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTMENT DU BAS-RHIN

Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE

GEISWILLER - ZOEBERSDORF



GEISWILLER



ZOEBERSDORF

## Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 26 mars 2026

Séance du 02 avril 2026

Sous la présidence de M. HAMMANN Jean-Georges, Maire

Secrétaire de séance : Mme Céline GILLIG

Elus : 13

En fonction : 13

Présents ou représentés : 12

Présents/représentés : HAMMANN Jean-Georges, FICHTER Laurence, SORGIUS Marc, HAMM Chloé, BIERG Denis, HAMM Sylvia, MEIER Nicole, SCHERRER Frédéric, SCHNEIDER Marilyn, STAATH Daniel, STARK Delphine, WEBER Thierry

Absents excusés : MICHEL Dominique

### 7 - Finances Locales

#### 7.1. - Décision budgétaire

#### Autorisation permanente et générale de poursuite

#### DCM 25-2026

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article R 1617-24,

**Vu** le décret n° 2011-2036 du 29 décembre 2011-art1 relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux,

**Considérant** que l'article R 1617-24 du code général des collectivités territoriales, pose pour principe que l'ordonnateur autorise l'exécution forcée des titres de recettes selon des modalités qu'il arrête après avoir recueilli l'avis du comptable. Cette autorisation peut être permanente ou temporaire pour tout ou partie des titres que l'ordonnateur émet.

**Considérant** qu'une autorisation permanente au comptable public pour effectuer ces actes, sans demander systématiquement l'autorisation de l'ordonnateur, améliorera le recouvrement des recettes de la collectivité en les rendant plus aisées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'accorder une autorisation générale et permanente au trésorier du Service de Gestion Comptable de SAVERNE afin l'autorisation d'engager toutes les poursuites (mises en demeure, SATD et saisies de tout type...) qu'il jugera nécessaires pour le recouvrement des titres et articles de rôles émis par la Commune de Lixhausen en vertu de l'ordonnance du Statthalter impérial du 26 mai 1905

et l'ordonnance du 5 mai 1906 portant instruction sur l'application par les perceptions du règlement des poursuites du 26 mai 1905.

- **PRÉCISE** que cette autorisation est valable pour toute la durée du mandat actuel. Elle pourra cependant être modifiée ou annulée à tout moment sur simple demande écrite de la part du Maire.

**Vote à l'unanimité**



Pour extrait conforme,  
Certifié exécutoire le

Le Maire,  
Jean-Georges HAMMANN

La secrétaire,  
Céline GILLIG

GILLIG

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTMENT DU BAS-RHIN

Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE

GEISWILLER - ZOEBERSDORF



GEISWILLER



ZOEBERSDORF

## Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 26 mars 2026

Séance du 02 avril 2026

Sous la présidence de M. HAMMANN Jean-Georges, Maire

Secrétaire de séance : Mme Céline GILLIG

Elus : 13

En fonction : 13

Présents ou représentés : 12

Présents/représentés : HAMMANN Jean-Georges, FICHTER Laurence, SORGIUS Marc, HAMM Chloé, BIERG Denis, HAMM Sylvia, MEIER Nicole, SCHERRER Frédéric, SCHNEIDER Marilyn, STAATH Daniel, STARK Delphine, WEBER Thierry

Absents excusés : MICHEL Dominique

### 7 - Finances Locales

#### 7.1. - Décision budgétaire

##### Autorisation au Maire d'ester en justice

### DCM 26-2026

Le Conseil municipal, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales peut décider de confier au Maire un certain nombre de délégations, dont celle d'intenter au nom de la Commune de Geiswiler-Zoebersdorf des actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal.

Le Maire suggère que cette délégation s'applique systématiquement au cas où la Commune est amenée à assurer sa défense devant toutes les juridictions, y compris en appel, et à l'exception des cas où elle serait attrait devant une juridiction pénale. Il conviendrait également de consentir cette délégation dans le cas d'urgence où la Commune serait demanderesse, notamment dans toutes les procédures de référés, particulièrement lorsqu'elle encourt un délai de péremption et lorsqu'elle est amenée à se constituer partie civile.

Le Conseil municipal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2122-22, 16° et L.2122-23,

**Considérant** qu'en vue d'une bonne administration des intérêts communaux, il est nécessaire que le Maire dispose du pouvoir d'ester en justice, tant en demande, qu'en défense, dans les cas ci-dessous visés ;

Après en avoir délibéré,

➤ **DONNE** pouvoir au Maire d'ester en justice :

En défense devant toutes juridictions, y compris en appel et en cassation, à l'exception où la commune serait elle-même attrait devant une juridiction pénale,

En demande devant toute juridiction de référé et devant toute juridiction de plein contentieux lorsque la commune encourt un risque de péremption d'instance ou de forclusion,

Dans tous les cas où la commune est amenée à se constituer partie civile devant les juridictions pénales

➤ **AUTORISE** le Maire à solliciter le concours d'un Cabinet d'Avocats pour défendre les intérêts de la commune de Geiswiller -Zoebersdorf.

Le Maire est invité à rendre compte au conseil municipal des décisions qu'il aura été amené à prendre dans le cadre de cette délégation en application de l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Vote à l'Unanimité**



Pour extrait conforme,  
Certifié exécutoire le

Le Maire,  
Jean-Georges HAMMANN

La secrétaire,  
Céline GILLIG

GILLIG

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTMENT DU BAS-RHIN

Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE

GEISWILLER - ZOEBERSDORF



GEISWILLER



ZOEBERSDORF

## Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 26 mars 2026

Séance du 02 avril 2026

Sous la présidence de M. HAMMANN Jean-Georges, Maire

Secrétaire de séance : Mme Céline GILLIG

Elus : 13

En fonction : 13

Présents ou représentés : 12

Présents/représentés : HAMMANN Jean-Georges, FICHTER Laurence, SORGIUS Marc, HAMM Chloé, BIERG Denis, HAMM Sylvia, MEIER Nicole, SCHERRER Frédéric, SCHNEIDER Marilyn, STAATH Daniel, STARK Delphine, WEBER Thierry

Absents excusés : MICHEL Dominique

### 7 - Finances Locales

#### 7.1. - Décision budgétaire

**Service mutualisé avec la Communauté de Communes du Pays de la Zorn : renouvellement des conventions de secrétariat et comptabilité pour la durée du mandat**

### DCM 27-2026

Le Maire rappelle aux Élus la mise en place des Services Mutualisés avec la Communauté de Communes du Pays de la Zorn depuis 2014.

- La COMPTABILITÉ par délibération du 20 juin 2014
- Le SECRÉTARIAT par délibération du 11 septembre 2014

Afin de renouveler ces services auprès de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn le Maire précise qu'il conviendrait de signer de nouvelles conventions, d'une durée d'1 an renouvelable par tacite reconduction pour la durée du mandat actuel.

### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **APPROUVE** le renouvellement des conventions suivantes :
  - Mise à disposition du service COMPTABILITÉ de la Communauté de Communes,
  - Mise à disposition du personnel administratif de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn pour le SECRÉTARIAT de la mairie à hauteur de 10h par semaine,

- **PRÉCISE** que ces conventions sont d'une durée d'1 an renouvelable par tacite reconduction jusqu'à la prochaine échéance municipale.
- **AUTORISE** le Maire à signer les conventions correspondantes et tout autre document administratif et comptable relatif à cette décision.

**Vote à l'Unanimité**



Pour extrait conforme,  
Certifié exécutoire le

Le Maire,  
Jean-Georges HAMMANN

La secrétaire,  
Céline GILLIG

GILLIG